

Dossier de presse
3 novembre 2022

Mon espace santé : bilan du déploiement national et prochaines étapes



Sommaire

INTRODUCTION page 3

1. UN DÉPLOIEMENT NATIONAL RÉUSSI

- 1.1 De l'information des usagers à la création de plus de 65 millions de profils Mon espace santé page 4
- 1.2 Des premiers usagers qui se sont saisis des fonctionnalités de Mon espace santé page 4
- 1.3 Les plus éloignés du numérique sont accompagnés à la prise en main de Mon espace santé page 5

2. DES PROFESSIONNELS ET ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ QUI ALIMENTENT ET UTILISENT PROGRESSIVEMENT MON ESPACE SANTÉ

- 2.1 Une dynamique d'alimentation de Mon espace santé enclenchée page 7
- 2.2 Des usages concrets de la messagerie dans le parcours de soins page 8
- 2.3 Le Ségur du numérique, moteur du déploiement de Mon espace santé page 9

3. DES SERVICES ET FONCTIONNALITÉS QUI EVOLUENT ET S'ADAPTENT AUX BESOINS DE CHACUN

- 3.1 L'application mobile disponible depuis le mois de mai page 11
- 3.2 Informer pour mieux prévenir page 11
- 3.3 Un service amélioré grâce à ses utilisateurs page 11
- 3.4 Lancement du catalogue de services en novembre 2022 page 12
- 3.5 De nouvelles évolutions majeures prévues dans les prochains mois page 12

Introduction

Lancé début 2022, Mon espace santé est une plateforme souveraine pilotée par le ministère de la Santé et de la Prévention et par l'Assurance Maladie, avec pour ambition de redonner la main au citoyen sur sa santé. Mon espace santé est le nouveau carnet de santé numérique de tous les Français.

Informés de la création automatique de leur profil à travers une campagne nationale d'envoi d'e-mails et de courriers, **moins de 2% des usagers s'y sont opposés**. Aujourd'hui, **65,4 millions de personnes disposent d'un profil Mon espace santé**.

Les personnes qui ont activé leur profil ont commencé à se saisir des fonctionnalités de Mon espace santé. Elles peuvent consulter, ajouter, organiser leurs documents et informations de santé comme elles le souhaitent, pour ne plus les perdre et les partager avec les professionnels de santé de leur choix en toute confidentialité, pour être mieux soigné.

Pour les personnes les plus éloignées du numérique, un accompagnement spécifique est proposé afin de les aider à prendre en main ce nouveau service, avec notamment la création d'un réseau national d'« ambassadeurs Mon espace santé », professionnels et bénévoles.

Afin que Mon espace santé puisse pleinement remplir son rôle dans la transformation du système de santé, l'optimisation des parcours de soins, le développement de la prévention, la fluidité d'échanges entre professionnels de santé et patients, et que les usagers puissent enfin récupérer systématiquement leurs documents de santé, **la mise à jour des logiciels métiers des professionnels de santé est en cours pour assurer leur interopérabilité et permettre aux citoyens de récupérer systématiquement leur document de santé après chaque épisode de soins**.

Financée dans le cadre du Ségur du numérique, sans surcoût pour les professionnels et les établissements de santé, cette mise à jour permettra notamment de systématiser l'alimentation des dossiers médicaux des patients par les établissements de santé et les professionnels de santé. Depuis 1 an, le flux de documents de santé envoyés aux patients dans Mon espace santé a été multiplié par 10 et la dynamique se poursuit. **Les établissements de santé, les laboratoires d'analyses médicales et les professionnels de santé libéraux vont petit à petit pouvoir envoyer à leurs patients leurs documents de santé en toute sécurité**.

En parallèle, Mon espace santé poursuit son évolution avec des améliorations incrémentales issues des retours utilisateurs et l'arrivée de fonctionnalités très attendues. Depuis mai 2022, **l'application mobile est disponible et le catalogue de services, nouvelle fonctionnalité majeure, vient d'être lancé**. Dans les prochains mois s'ajouteront : la possibilité d'échanger des données avec les services référencés au catalogue, l'agenda médical ainsi qu'une personnalisation plus fine de Mon espace santé, adaptée notamment aux différents âges de la vie des usagers, à commencer par les nouveau-nés et les enfants.

1. UN DEPLOIEMENT NATIONAL RÉUSSI

1.1 De l'information des usagers à la création de plus de 65 millions de profils Mon espace santé

69 millions de bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français¹ ont été informés par e-mail (77%) ou par courrier (23%) de la création automatique prochaine de leur profil Mon espace santé et de la procédure, à la fois simple et sécurisée, pour l'activer. Ces envois de notifications ont été accompagnés d'une **importante campagne d'information et de communication, à la télévision et sur internet notamment**, visant à faire connaître et présenter le service au plus grand nombre.

Basé sur le principe de l'« opt out », chaque espace a été créé automatiquement dès lors que les usagers ne s'étaient pas opposés à cette création au préalable. Défi à la fois technique et organisationnel, avec ces envois massifs d'e-mails et de courriers aux assurés, le respect du droit d'opposition effectif des citoyens et une création massive des espaces en quelques mois, ce déploiement est une première en France à cette échelle.

A l'issue de cette campagne de notification, **moins de 2% des personnes se sont opposées à la création de leur espace et depuis la mi-juillet, 65,4² millions d'assurés disposent d'un carnet de santé numérique** dans lequel leurs professionnels de santé peuvent envoyer ou consulter des documents de santé de manière sécurisée.

Ils sont chaque jour plus nombreux avec la création d'un nouvel espace pour chaque nouveau-né et nouvel assuré.

Cela signifie que la quasi-totalité des personnes couvertes par un régime d'assurance maladie français, peuvent recevoir un document de santé ou un message dans leur espace à la suite d'une consultation, d'une hospitalisation ou encore d'un examen de santé.

1.2 Des premiers usagers qui se sont saisis des fonctionnalités de Mon espace santé

Chaque personne peut donc alimenter son profil Mon espace santé pour consolider son historique médical, pour ne pas perdre ses documents de santé importants et pour les partager avec son équipe de soin.

Les assurés qui avaient déjà un DMP (Dossier Médical Partagé) ont pu retrouver leurs données directement dans Mon espace santé mais aussi ajouter de nouveaux documents. Depuis février 2022, **plus de 7 240 000 documents** – certificats médicaux, résultats de biologie, dossier d'hospitalisation... – **ont été intégrés par les usagers sur Mon espace santé.**

Les usagers ont également commencé à compléter leur profil médical, qui permet de renseigner des informations sur leurs antécédents familiaux, leurs allergies, leurs maladies et traitements, ainsi que leurs mesures de santé. Par exemple, ils sont 42% à avoir ainsi ajouté au moins une mesure (poids, taille, tension..) dans Mon espace santé.

Par ailleurs, à chaque fois, qu'un acteur de santé envoie un document à son patient dans Mon espace santé, celui-ci reçoit une notification qui l'incite à activer son compte et retrouver ces nouveaux documents de santé.

Ainsi, fin octobre 2022, **7,2 millions d'usagers, soit plus de 10% des personnes**, ont déjà pu activer le service, enregistrer leurs documents, compléter leur profil médical ; et chaque mois, ils sont de plus en plus nombreux à le faire **(+600 000 activations/mois en moyenne sur les 6 derniers mois).**

Cette tendance est encourageante quelques mois après l'ouverture du service et devrait s'accélérer notamment grâce à l'alimentation automatisée du dossier médical par les établissements et les professionnels de santé au fur et à mesure de la mise à jour des logiciels métiers financée par le Ségur du numérique.

¹ Les bénéficiaires du régime général et de la MSA de 3 départements (Haute-Garonne, Loire-Atlantique, Somme) ont été adressés en août et septembre 2021 pendant la phase pilote, puis l'ensemble des bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français entre fin janvier et début avril 2022 lors du déploiement national.

² Le nombre d'espaces à mi-juillet tient compte des fermetures demandées post-crédation automatiques et des courriers et mails non distribués qui n'ont pas fait l'objet d'une création automatique.

1.3 Les plus éloignés du numérique sont accompagnés à la prise en main de Mon espace santé

13 millions de Français souffrent de fracture numérique. Dans le cadre du lancement d'un nouveau service public numérique, il est apparu impératif de mettre en place un accompagnement *ad hoc* pour tous les citoyens.

Pour préparer cet accompagnement, un groupe de travail fracture numérique a été mis en place dès 2021 regroupant par exemple La Mednum¹, la Banque des territoires, l'ANCT, mais aussi des citoyens engagés sur ce sujet. Ce groupe de travail a permis d'établir un plan d'action sur un accompagnement de proximité à destination des publics les plus éloignés du numérique.

Dans le même temps, **un comité citoyens porté par la Délégation ministérielle au Numérique en Santé a été mis en place entre octobre et décembre 2021.** Sous forme de conférence de consensus, ce comité citoyens a émis plusieurs recommandations dont une relative à la fracture numérique : « *Nous recommandons que des personnes formées et accréditées, accompagnent les utilisateurs de Mon espace santé éloignés ou se trouvant dans l'incapacité d'utiliser le numérique, afin de les intéresser et de les aider à la manipulation du service*² »

Les travaux menés à la fois avec le groupe d'experts et le comité citoyens ont permis de mettre en place un accompagnement au plus proche du terrain sans ajouter un manque de lisibilité pour les usagers sur ce qui existe déjà en service de proximité.

En effet, l'inclusion numérique fait l'objet d'une politique volontariste de la part de l'Etat depuis 2017 avec des investissements sans précédent. Soucieuse de ne pas ajouter un nouveau dispositif, la DNS a souhaité s'appuyer sur l'expertise des ministères compétents en apportant une coloration santé. Ainsi les questions de numérique en santé et de prise en main de Mon espace santé ont été ajoutées aux dispositifs d'accompagnement existants.

Les coordinateurs régionaux Mon espace santé :

Un réseau de coordinateurs a été mis en œuvre en lien avec les conseillers numériques France Services. Ils forment les acteurs de la médiation aux enjeux numériques propres à la santé. Ces coordinateurs ont pour mission de créer des liens entre les acteurs de la médiation numérique et les acteurs de santé dans les territoires, afin que les personnes puissent bénéficier d'un accompagnement pour activer Mon espace santé quand elles en ont besoin (pour prendre un rendez-vous en ligne, en amont d'une hospitalisation...). Ces coordinateurs animent notamment un réseau d'ambassadeurs Mon espace santé, professionnels ou bénévoles qui accompagnent au quotidien les personnes qui en ont besoin.



Pascal Azema,
coordinateur régional, GRADeS e-santé Occitanie.

« Mon rôle au quotidien, c'est de tisser du lien avec des personnes engagées sur une mission d'intérêt général. J'aide et je valorise les ambassadeurs, des bénévoles motivés pour faire progresser l'accès aux services publics de santé, partout. Il est important d'insuffler cette dynamique locale et régionale pour transformer la politique publique en actions au plus près des citoyens et de leurs besoins ».

Les ambassadeurs Mon espace santé :

Qui sont-ils ?

Issus du monde de la médiation numérique (hubs pour un numérique inclusif, espaces publics numériques, Emmaüs Connect, We Take Care, etc), d'association de santé (Croix-Rouge Française, Groupe SOS, France Asso Santé, etc), ou de partenaires privés (Groupe Vvv, etc), ils ont pour tâche de sensibiliser ou d'accompagner aux usages à Mon espace santé les citoyens.

En complément, Mon espace santé a rejoint le bouquet de services proposé par les France Services, ainsi ce sont plus de 2000 structures³ en capacité d'accompagner les citoyens dans leurs usages. De la même manière, les 4000 Conseillers Numériques France Services disposent d'un module de formation mis à disposition tous les 15 jours pour renforcer leur maîtrise de Mon espace santé.

En quelques mois, 750 ambassadeurs Mon espace santé se sont d'ores et déjà engagés sur tout le territoire. Animés par le coordinateur régional, ils ont la possibilité de réaliser plusieurs actions.

¹ Coopérative nationale regroupant des acteurs de la médiation numérique.

² https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/dns---avis-du-comite-citoyen---vdef-dont-annexe.pdf

³ https://anct-carto.github.io/france_services/?lat=46.415139&lng=-4.833984&z=6

Que font-ils ?

Les ambassadeurs Mon espace santé sont mobilisables par les coordinateurs régionaux et réalisent des actions de sensibilisation et/ou d'accompagnement en fonction de leurs compétences auprès du grand public. Ainsi, les ambassadeurs issus de la médiation numérique réalisent ces actions de formation du grand public, tandis que les autres acteurs sont amenés à effectuer des actions de sensibilisation.

Les ambassadeurs Mon espace santé réalisent leurs actions au sein de leur structure ou sont amenés à se déplacer au sein d'un endroit où un besoin est identifié. Par exemple, en Guyane des formations ont été dispensées auprès de patients se rendant au laboratoire de biologie, tandis qu'en Île-de-France ces actions ont été réalisées au sein d'établissements de santé. Ils ont aujourd'hui réalisé plus de 480 actions et sensibilisé près de 7500 citoyens sur le territoire en quelques mois.



Sophie Nedjari,
ambassadrice Mon espace santé (agent CPAM 31)

« Être au plus proche des citoyens et comprendre le besoin de chacun pour orienter et expliquer ce que Mon espace santé peut leur apporter. Il faut savoir être à l'écoute, empathique et ouvert à tout profil de personnes. Il faut construire un échange et une interaction, un lien de confiance pour les accompagner et comprendre leur problématique ».

Ce réseau d'ambassadeurs engagés forme un réel levier d'accompagner de proximité pour faire en sorte que tout le monde puisse s'approprier ce nouveau service public. Ce format d'accompagnement de proximité auprès des publics les plus éloignés du numérique est également une source riche de retours utilisateurs qui permet de faire évoluer le service pour l'adapter aux besoins du plus grand nombre. En complément, une formation approfondie a été réalisée avec PIX. Des travaux sont en cours pour lui reconnaître une valeur certifiante et ainsi participer à l'homogénéisation des compétences sur le numérique en santé.

Pour amorcer la dynamique territoriale, un tour de France de l'inclusion numérique et Mon espace santé a été lancé le 23 mai au sein du GHU Henri-Mondor à Créteil. L'objectif de ce Tour de France est de créer des espaces d'échange et de rencontre entre monde de l'inclusion numérique et établissements de santé. Quatre étapes ont déjà eu lieu, au Centre Hospitalier Nord Deux Sèvres à Faye l'Abbesse le 6 juillet 2022, à la Clinique de Verdaich le 3 octobre et au Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille le 25 octobre. La prochaine étape aura lieu au CHU de Caen et Centre Hospitalier Robert Bisson de Lisieux en duplex.



2. DES PROFESSIONNELS ET ETABLISSEMENTS DE SANTÉ QUI ALIMENTENT ET UTILISENT PROGRESSIVEMENT MON ESPACE SANTÉ

Les établissements et professionnels de santé – médecins, pharmaciens, laboratoires de biologie médicale, centres d'imagerie médicale, établissements et structures sanitaires ou médico-sociaux, etc. – ont un rôle essentiel pour envoyer systématiquement à leurs patients leurs documents de santé clés liés à une prise en charge. **La très grande majorité de leurs patients disposant à présent d'un profil Mon espace santé**, cette démarche d'alimentation systématique est facilitée et devrait **s'accélérer avec la mise à jour de l'ensemble des logiciels des professionnels et établissements de santé au cours des prochains mois**. La simplification de l'accès en consultation à Mon espace santé pour les professionnels de santé (conditionné à la [matrice d'habilitation](#) et à un mécanisme d'authentification à haut niveau) fera de Mon espace santé un outil essentiel pour les professionnels de santé et les patients pour la prise en charge.

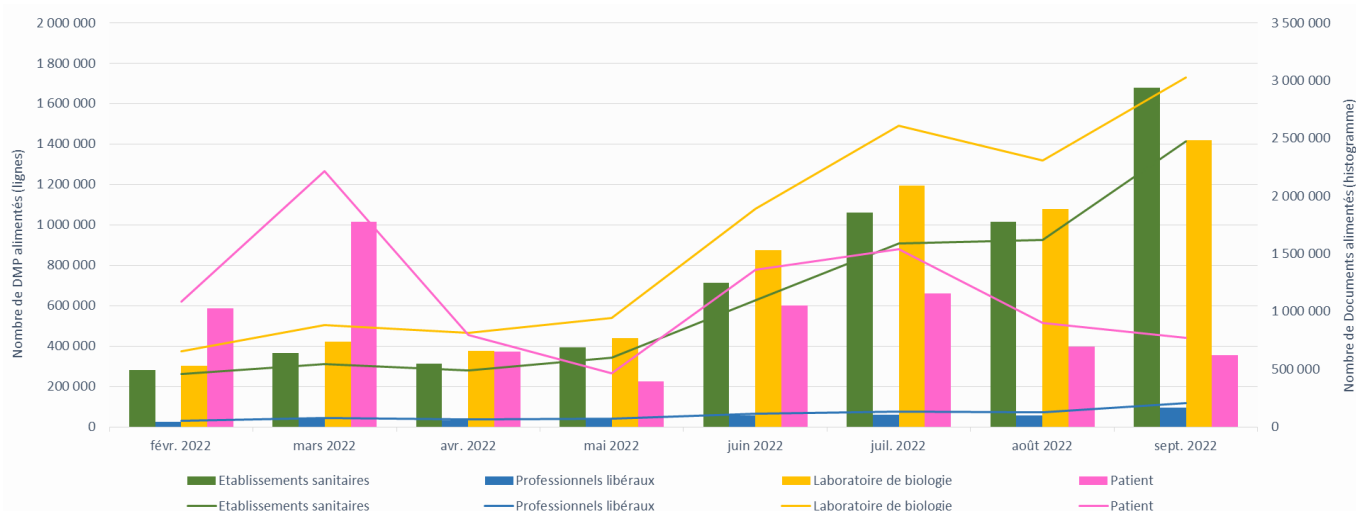
2.1 Une dynamique d'alimentation de Mon espace santé engagée

Grâce à la simplification qu'entraîne la création automatique des profils Mon espace santé, l'alimentation des dossiers médicaux des patients n'a cessé d'augmenter au cours des derniers mois : **+83% de DMP¹ alimentés par mois en moyenne depuis le mois de mai**, ce qui correspond à +119% de documents ajoutés par mois en moyenne². **En 10 mois, les usagers ont reçu 2x plus de documents qu'au cours des 10 dernières années**. Cette tendance devrait se confirmer et s'accélérer au fur et à mesure de la mise à jour des logiciels métiers.

Évolution du nombre de DMP alimentés par acteurs entre janvier et septembre 2022 (hors alimentations SI-DEP)



Evolution des alimentations de DMP et de documents à fin septembre 2022 (hors alimentations SI-DEP)



¹ L'alimentation du dossier médical de Mon espace santé est réalisée par les professionnels de santé via le DMP, qui reste leur outil d'alimentation et de consultation des documents de leurs patients.

² Données à fin septembre, hors historiques de remboursement et attestations de dépistages.



Docteur Olivier Faudemer,
médecin généraliste (Le Havre)

« C'est pour moi un devoir de compléter le DMP de mes patients afin qu'ils puissent disposer de leurs informations de santé pour être pris en charge à tout moment. Avec l'ouverture de Mon espace santé pour tous, je n'ai plus besoin de leur créer un DMP et l'alimentation de leurs documents s'en retrouve facilitée. Je prends toujours le temps de tenir à jour les DMP de mes patients, notamment leur volet de synthèse médicale, car ce temps représente pour eux un gain de chance non négligeable en cas d'urgence. »



Patricia Matteucci,
responsable du système d'information (CH La Palmosa, Menton)

« Nous sommes entrés dans une démarche d'alimentation du DMP depuis une dizaine d'années. Avec l'arrivée de Mon espace santé, la nouvelle étape a été de passer à son alimentation automatique. Grâce à la création des profils Mon espace santé pour l'ensemble de nos patients, nous pouvons leur partager facilement et systématiquement les documents clés, comme les comptes rendus d'hospitalisation ou les comptes rendus d'imagerie. Comme tout est stocké et consultable sur Mon espace santé, les patients n'ont ainsi plus besoin de rapporter l'historique des examens réalisés pour justifier des antécédents médicaux. Cela permet une prise en charge efficiente du patient et facilite son parcours de soins. »

2.2 Des usages concrets de la messagerie dans le parcours de soins

Pouvoir échanger facilement et en toute sécurité avec les patients constitue une évolution majeure pour les professionnels et établissements de santé. Déjà intégrées dans les pratiques d'échanges entre professionnels de santé, les messageries sécurisées MSSanté leur permettent désormais d'échanger avec le patient via sa messagerie de santé intégrée à Mon espace santé. **Le démarrage de cette conversation est à l'initiative du professionnel de santé, et suite aux retours des acteurs de terrain, il a également la possibilité de la clore.**

Une grande majorité de professionnels et d'établissements de santé sont aujourd'hui équipés d'une messagerie sécurisée MSSanté pour échanger avec leurs patients via la messagerie santé de Mon espace santé :



86%
des établissements
de santé



78%
des laboratoires
de biologie médicale



57%
des professionnels de santé
libéraux¹

Grâce à la possibilité d'échanger avec la messagerie de Mon espace santé, de nombreux cas d'usages ont pu voir le jour comme l'envoi des documents clés de sortie (comptes rendus médicaux, ordonnances, etc), des usages administratifs et liés à la qualité (envoi/demandes de documents liés à la préadmission, envoi de convocations et rappels de RDV, envoi d'informations en amont de la prise en charge (déroulé, accès, livret accueil, etc). Des usages de suivi médical très riches se développent également pour du suivi post-opératoire ou du suivi au long cours de patients chroniques ou dans des parcours nécessitant des modalités d'échange directes et fluides. **Les échanges par ce canal sécurisé et confidentiel offrent une alternative aux envois d'e-mails et de sms non sécurisés entre patients et professionnels de santé ainsi qu'un gain de temps pour les établissements de santé (solicitations moindres, tâches automatisés).** C'est une solution concrète pour améliorer le suivi des patients (en particulier ceux atteints de maladies chroniques) et répondre aux enjeux de cyber sécurité.



Plus de 300 000
messages ont été envoyés par les professionnels
de santé à leurs patients

¹ Médecins, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes.



Docteur Patrick Buenos,
chirurgien viscéral et digestif (CHNDS, Faye-l'Abbesse-79)

« Au sein de notre service de chirurgie bariatrique, nous avons immédiatement perçu ce que pouvaient apporter Mon espace santé et sa messagerie dans notre relation avec les patients. Pour inviter ces derniers à utiliser le service numérique, nous le leur présentons en réunion collective ou les informons individuellement. La messagerie sécurisée permet de partager avec chaque patient des documents en toute confiance. Dans le cadre du suivi post-opératoire, de l'opération à la consultation post-opératoire à 1 mois, nous ouvrons une conversation qui nous permet d'échanger sur les suites opératoires et si nécessaire envoyer des ordonnances complémentaires et des résultats d'examens. Nous faisons régulièrement des photos en sous-vêtements de la silhouette pour nous permettre d'en suivre l'évolution, l'utilisation de la messagerie sécurisée nous apporte la certitude que ces documents arriveront aux patients et qu'eux seuls y auront accès. Actuellement, j'échange via ce canal avec plus de 200 patients. »



Pascale Baltassat, Caroline Burnichon et Céline De Muyllder, infirmières de Coordination en Cancérologie (CH Alpes-Léman, Contamine-sur-Arve-74)

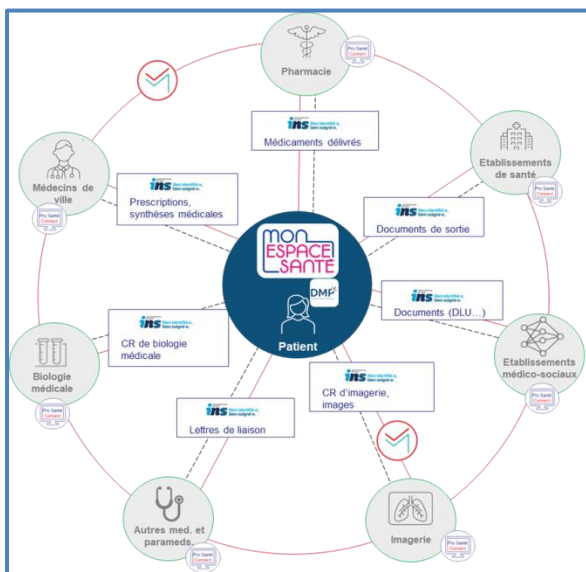
« Lorsqu'un patient est diagnostiqué par le médecin, la messagerie santé de Mon espace santé permet de sécuriser et de faciliter les échanges avec le patient. Nous pouvons ainsi lui adresser des ordonnances, les conduites à tenir, des informations relatives à sa maladie et ses traitements, des comptes rendus d'examens précédents, etc. A l'inverse, le patient peut nous envoyer ses résultats de biologie ou d'imagerie réalisés en ville, mais aussi des photos de rougeurs, plaies ou infections. »

2.3 Le Ségur du numérique, moteur pour propulser Mon espace santé



Le déploiement massif de Mon espace santé bénéficiera directement d'un programme majeur porté par les pouvoirs publics, le Ségur du numérique en santé. Ce programme inédit, annoncé en 2020 et doté de 2 milliards d'euros financés par l'Union européenne, a pour ambition de rattraper le retard national sur le partage des données de santé afin d'améliorer la santé des citoyens, le quotidien des professionnels et l'efficacité du système de santé.

Concrètement, qu'est-ce que le Ségur du numérique ?



Pour simplifier et généraliser le partage des données de santé entre l'ensemble des acteurs de la prise en charge dans le domaine sanitaire et médico-social le Ségur numérique repose sur 2 leviers complémentaires : le financement direct des éditeurs de logiciels pour le compte des acteurs de santé et le financement incitatif à l'usage.. Dès le début, ce programme a été co-construit avec les acteurs du secteur: acteurs de santé de chaque secteur (« couloir ») et éditeurs de solutions.

Pour rendre possible cette opération à l'échelle de tous les territoires et de tous les acteurs de santé,, l'Etat a mis en place un **dispositif inédit d'achat pour compte visant à mettre à jour les logiciels métiers des structures et professionnels de chaque secteur**. Le SONS (Système Ouvert et Non Sélectif) permet à chaque établissement ou professionnel de santé de s'équiper gratuitement de logiciels répondant à des exigences techniques et fonctionnelles définies et vérifiées par l'Etat.

Ces exigences sont spécifiques aux besoins métiers de chaque secteur mais intègrent également les services et référentiels socles portés par l'Etat qui sont au cœur de la feuille de route du numérique en santé et qui permettent de garantir la sécurité et l'interopérabilité des échanges de données: l'identité nationale de santé (INS) qui permet d'identifier de manière unitaire un patient dans les systèmes, ProSantéConnect qui vise à simplifier l'identification des professionnels de santé aux services numériques, MSSanté qui permet d'échanger des messages dans un espace de confiance sécurisé entre professionnels et avec les patients dans leur messagerie ainsi que le Dossier Médical Partagé (espace de stockage des documents de Mon espace santé).

Grâce à cette mise à jour logicielle, l'alimentation des documents dans les profils Mon espace santé des patients ou l'envoi de messages dans leur messagerie sécurisée devient simple et quasi automatique. 126 solutions logicielles ont été déjà référencées, montrant l'engagement massif du secteur dans la dynamique Ségur. Les déploiements sont en cours, avec une date d'échéance à mai 2023, permettant de soutenir le déploiement de Mon espace santé, maintenant qu'a été levé le frein technique qui empêchait les professionnels d'alimenter simplement et rapidement le dossier médical de leur patient.

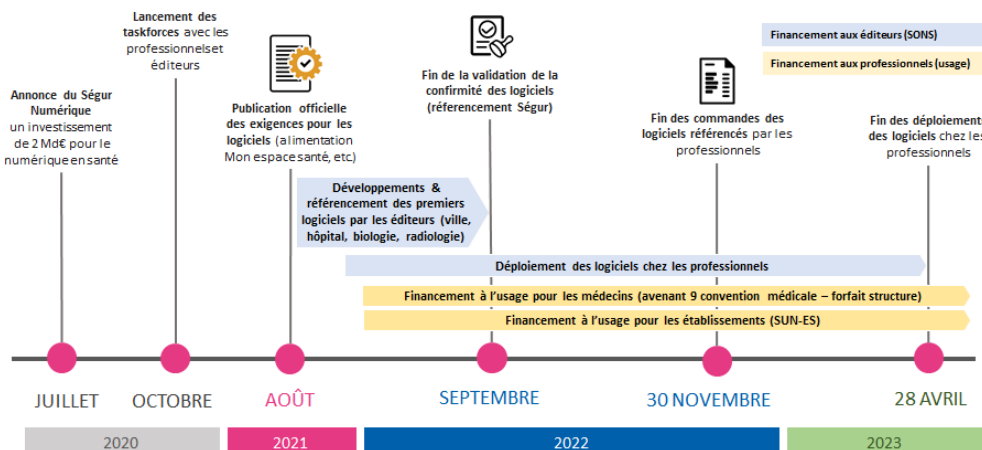
Des **dispositifs de financement à l'usage** ont également été mis en place pour les différents secteurs, afin **d'inciter les établissements et les professionnels à s'engager pleinement dans les nouveaux usages numériques et l'intégration des services socles clés.** A titre d'exemple, le programme spécifique à l'hôpital SUN-ES (Ségur Usages Numériques) doté de 210M d'euros finance directement des établissements sanitaires en contrepartie de l'atteinte de six prérequis et de cibles d'usage (ex. envoi de documents de sortie à Mon espace santé). Plus de 56% des établissements sont engagés dans le dispositif (représentants 76% de l'activité des soins hospitaliers). Des dispositifs de financement forfaitaires ont également été mis en place pour les secteurs libéraux (avenant 9 à la convention médicale pour les médecins libéraux, etc.) et du médico-sanitaire (ESMS numérique).

	Volet logiciel	Volet transformation et usages		
	Biologie médicale Imagerie Etablissements de santé Médecins de ville Pharmacie ESMS AARS (med. et paramed.)	Etablissements de santé	Professionnels de santé	ESMS
Nouvelles mesures FINANCIÈRES	Achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (SONS)	Programme SUN-ES	Selon les accords conventionnels avec l'Assurance Maladie	Programme ESMS numérique
Nouvelles mesures RÉGLEMENTAIRES	Opposabilité des référentiels (Article L. 1470-5 du CSP)	Arrêtés pris en application de l'Article L1111-15 du CSP : obligation d'alimentation du DMP et d'envoi par messagerie sécurisée de santé professionnelle et citoyenne par les professionnels de santé		
Évolution des dispositifs existants		Nouveaux critères numériques IFAQ	Forfait structure : renforcement du numérique Évolution de la certification COFRAC (biologie médicale)	
	Éditeurs	Établissements et Professionnels de santé		

En outre, des obligations réglementaires entreront progressivement en vigueur, tant pour les industriels que pour les professionnels de santé avec notamment l'arrêté pris en application de l'article L.1111-15 du Code de la santé publique qui précise l'obligation de transmission des documents pour les médecins et les biologistes.

Pour accompagner cette bascule vers de nouveaux usages l'Etat met en place un dispositif d'appui aux structures et aux professionnels de santé au niveau national, qui est décliné au plus près du terrain par les acteurs régionaux (ARS, GRADeS, CPAM) et avec l'appui des éditeurs des principaux logiciels utilisés par les acteurs de santé.

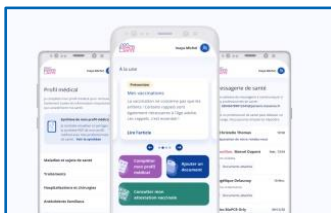
La mise à jour des logiciels de la plupart des acteurs de santé a commencé et va se poursuivre jusqu'en avril 2023.



3. DES SERVICES ET FONCTIONNALITES QUI EVOLUENT ET S'ADAPTENT AUX BESOINS DE CHACUN

Dans une logique d'amélioration continue, pour apporter le service le plus complet et le plus adapté aux besoins de chacun, Mon espace santé enrichit en permanence ses fonctionnalités, avec le lancement du catalogue de services en novembre. Les rubriques et les informations proposées au sein de cet espace évoluent au fil des mois.

3.1 L'application mobile disponible depuis le mois de mai



L'application mobile Mon espace santé a été lancée à la mi-mai sur les plateformes Android et Apple. Elle a été téléchargée plus de 540 000 fois (au 24 octobre, 300 000 téléchargements sur Google play store, 243 000 téléchargements sur l'App store). Elle permet aux usagers d'accéder à tout moment à tous les services de Mon espace santé sur leur smartphone, y compris lors d'une consultation médicale. Ils retrouvent ainsi leur profil médical, leurs documents de santé, leur messagerie de santé et aussi leurs profils rattachés.

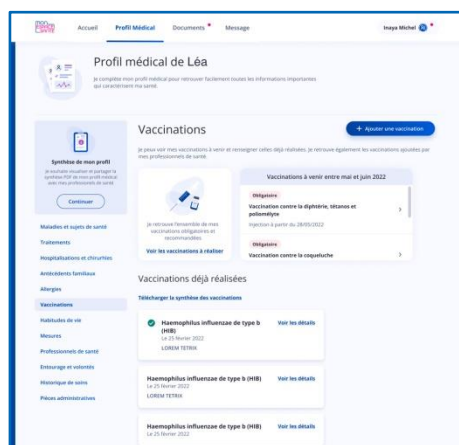
3.2 Informer pour mieux prévenir

Pour répondre aux enjeux de santé publique et de prévention, Mon espace santé a également un rôle à jouer pour adresser les bons conseils et les bonnes informations à chacun.

Dès la page d'accueil, des conseils de prévention pour mieux gérer sa santé et son parcours de soins, sont proposés aux utilisateurs. L'utilisateur peut y retrouver, par exemple, des informations sur la possibilité de commander un kit en ligne pour le dépistage du cancer colorectal, des conseils pour prendre soi-même sa tension artérielle ou encore des recommandations pour la pratique de l'activité physique.

Au sein de la rubrique vaccination, Mon espace santé propose des informations claires et fiables sur ce sujet et affiche le calendrier vaccinal officiel¹. La rubrique a également évolué en intégrant les rappels de vaccins à venir pour les usagers en fonction de leur âge pour l'ensemble des vaccinations présentes dans ce calendrier.

La personnalisation des conseils de prévention est un axe majeur des futures évolutions du service pour sensibiliser aux mieux les usagers de Mon espace santé



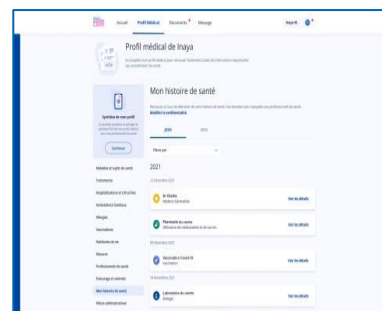
3.3 Un service amélioré grâce à ses utilisateurs

Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers dans leur expérience du service, leurs retours sont essentiels. Ils permettent de contribuer à l'optimisation du service qui leur est proposé, que ce soit au niveau de son ergonomie ou des contenus. Ainsi, la possibilité de masquer l'ensemble de ses documents en un clic a été mise en place pour faciliter les choix de confidentialité. Toujours dans une logique de simplifier et de personnaliser l'utilisation de Mon espace santé, les usagers peuvent désormais créer des dossiers qu'ils nomment comme ils le souhaitent pour mettre en place leur propre classification de leurs documents de santé en créant par exemple des dossiers par pathologie ou épisode de soins, par exemple : « Mon entorse de la cheville » ; « Suivi Diabète »... (visible uniquement côté usagers).

Pour aller encore plus loin dans l'appropriation de Mon espace santé, la rubrique du profil médical recensant l'historique des soins remboursés par l'assurance maladie est devenue depuis fin septembre « Mon Histoire de Santé ». Cette nouvelle rubrique répond à un besoin exprimé par les utilisateurs de retrouver facilement une information sur un acte médical reçu ou encore un médicament prescrit.

¹ <https://vaccination-info-service.fr/var/vis/storage/original/application/59dba8226e6aa47b9dfd0550a168cfa2.pdf>

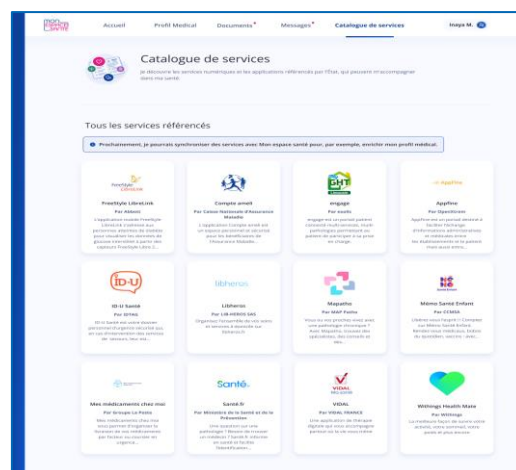
La nouvelle rubrique offre ainsi **une vue chronologique plus fine (par mois ou par jour) et plus lisible sur les événements de santé passés de l'utilisateur**, notamment en regroupant les épisodes de soins (délivrance de médicaments en pharmacie, actes de biologie, prescriptions de dispositifs médicaux). D'ici la fin de l'année, **Mon Histoire de Santé sera également en interaction avec les autres rubriques du profil médical**. Par exemple, les maladies et sujets de santé, ainsi que les vaccinations, que l'utilisateur a pu renseigner dans son profil médical, y seront intégrés. A l'inverse, il sera proposé à l'utilisateur d'enrichir facilement son profil médical à partir de Mon Histoire de Santé en ajoutant les informations y figurant sur un traitement délivré ou encore le nom d'un professionnel de santé consulté.



3.4 Lancement du catalogue de services en novembre 2022

Face au foisonnement de solutions numériques dédiées à la santé et au bien-être parmi lesquelles il est parfois difficile de se retrouver, le catalogue de services vise à créer les conditions de la confiance des usagers, en termes de sécurité et de qualité du contenu.

Dès novembre 2022, Mon espace santé disposera d'une nouvelle fonctionnalité clé, celle du catalogue de services. **Ce catalogue propose des services numériques référencés par les pouvoirs publics. Il peut s'agir de services comme des portails d'établissement, des services de prévention, de prise de rendez-vous, de mesures de constantes** et permet aux usagers de retrouver en toute confiance des services numériques utiles à leur santé. Ces services, qui peuvent être portés par les acteurs publics comme privés, sont examinés dans le cadre d'un processus de référencement exigeant au cours duquel **les éditeurs doivent répondre à des critères élevés en matière de sécurité, d'interopérabilité, d'urbanisation et d'éthique**.



En 2023, les services référencés pourront proposer aux utilisateurs d'échanger des données avec Mon espace santé, leur permettant de centraliser leurs données, de les partager avec les professionnels de santé de leur choix ou encore d'améliorer la qualité du service qui leur est rendu. **Le consentement de l'utilisateur est un prérequis** : il choisira les applications avec lesquelles il veut synchroniser Mon espace santé et les échanges de données qu'il entend autoriser.

⇒ **Pour plus d'informations sur le catalogue de services, nous vous invitons à consulter le dossier de presse dédié.**

3.5 De nouvelles évolutions majeures à venir dans les prochains mois

Des outils simplifiés pour se connecter à l'application mobile

D'ici la fin de l'année, les usagers utilisant la version mobile de Mon espace santé pourront s'authentifier via la méthode qu'ils ont définie pour déverrouiller leur smartphone, que ce soit par lecture d'empreinte digitale (touch ID notamment) ou par reconnaissance faciale (Face ID). Attendu par les usagers, ce recours à la biométrie leur permettra un accès facilité à l'application tout en conservant un haut niveau de sécurité, similaire à celui déjà existant avec la double authentification (identifiant et mot de passe à saisir, code unique pour chaque connexion).

Vers un carnet de santé numérique de l'enfant

La dématérialisation du carnet de santé de l'enfant constitue un levier majeur pour garantir un suivi performant de la santé de l'enfant et simplifier la vie des professionnels de santé et des parents. Grâce aux fonctionnalités qu'il propose, Mon espace santé présente de nombreux atouts pour devenir le carnet de santé numérique de l'enfant, et suivre chacun tout au long de sa vie. Mon espace santé contiendra d'ici la fin de l'année, des recommandations adaptées selon l'âge de l'enfant, le calendrier vaccinal de l'enfant, les courbes de croissance, etc. A terme, l'objectif est également de dématérialiser les comptes rendus des vingt examens obligatoires de l'enfant.

L'agenda médical pour centraliser ses rendez-vous médicaux

En 2023, l'agenda médical permettra de centraliser en un seul endroit les rendez-vous médicaux, en les ajoutant soi-même ou en échangeant les informations avec des services numériques de prise de rendez-vous référencés dans le catalogue de Mon espace santé.. A terme, les usagers pourront également bénéficier de rappels personnalisés pour les vaccins et dépistages recommandés.

À propos de la Délégation ministérielle au numérique en santé du Ministère de la Santé et de la Prévention

Le numérique est un moyen indispensable pour améliorer le système de santé. Il permet de rendre le citoyen acteur, de fluidifier la coordination entre les professionnels de santé et de développer des innovations thérapeutiques et organisationnelles.

Son développement doit se faire dans un cadre de valeurs éthiques et humanistes, propre à la France et à l'Europe. C'est essentiel pour garantir le secret médical, pour ne laisser personne de côté et pour développer un numérique soutenable.

La Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) du Ministère de la Santé et de la Prévention définit la stratégie qui permet d'accélérer le développement du numérique dans ce cadre de valeurs. Elle pilote la mise en œuvre opérationnelle. Elle est garante de la co-construction permanente avec les acteurs de terrain et de la bonne coordination entre les acteurs publics régionaux, nationaux et internationaux.

La DNS expérimente de nouvelles façons de mener une politique publique. Sur le fond, elle prône le modèle d'État plateforme, qui permet de profiter des innovations développées par la société civile et le privé tout en garantissant l'intérêt général. Sur la forme, elle implique systématiquement les parties prenantes, en particulier les citoyens, y compris de façon directe. Elle agit avec détermination, courage et cœur. Elle espère que son expérience sera utile à d'autres secteurs ou d'autres pays.

À propos de l'Assurance Maladie

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

À propos de la MSA

Avec 26,9 milliards d'euros de prestations versées à 5,5 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

Délégation ministérielle au numérique en santé

Jeanne Bariller
jeanne.bariller@havas.com
01 57 77 73 69
Marion Février
marion.fevrier@sante.gouv.fr
06 08 77 61 02

Assurance Maladie

presse.cnam@assurance-maladie.fr
Léo Leroy – 01 72 60 19 89
Céline Robert-Tissot – 01 72 60 13 37

MSA

Géraldine Vieuille,
vieuille.geraldine@ccmsa.msas.fr
01 41 63 72 41